



DOSSIER DE CANDIDATURE de la SECTION SPORTIVE D'ESCALADE

du collège Gérard Philippe.

OBJECTIFS GENERAUX

La section sportive a pour objectif principal de construire un parcours de formation dans le cadre d'une pratique de l'escalade avancée. Cette formation s'organise autour de l'acquisition de compétences spécifiques et transversales permettant l'épanouissement et la réussite scolaire des élèves de la section.

Ce parcours de formation s'articule autour de 4 axes :

- L'amélioration des performances sportives en milieu artificiel (bloc et voie) induit par un travail ciblé sur la maîtrise technique, tactique, stratégique, de lecture de voie et émotionnelle.
- La découverte de l'escalade en milieu naturel (Fontainebleau...) à travers le réinvestissement des apprentissages abordés en salle.
- L'acquisition de connaissances techniques, physiologiques, historiques puis sur l'organisation d'un entraînement planifié et individualisé.
- L'éveil aux actions citoyennes (organisation et participation lors des compétitions, formations et encadrement jeune officiel).

CONDITIONS

Tout élève intéressé doit déposer, auprès du secrétariat du collège, son dossier de candidature.

Documents à fournir avant **le vendredi 10 avril 2019** :

- une lettre de présentation rédigée par l'élève exposant ses motivations
- une photocopie des deux derniers bulletins trimestriels ou du livret scolaire de CM2
- une photo à coller sur la fiche de renseignement complétée
- l'autorisation parentale signée
- le règlement de la section sportive signé par le candidat et le(s) responsable(s) légal(aux)
- la fiche d'inscription AS du collège complétée et signée.

CONDITIONS SUITE

Documents à fournir **à la rentrée de septembre** :

- un certificat médical **daté de moins de trois mois**, avant la rentrée scolaire et effectué par un médecin du sport
- la fiche médicale, également remplie par le médecin du sport, à fournir sous pli confidentiel.

EPREUVE PHYSIQUE DE SELECTION

Seul les candidats ayant rendu leur dossier de candidature complété peuvent participer au test.

L'épreuve se déroulera au complexe sportif de la Poterne, Rue de Migneaux à Massy, **le mercredi 17 avril 2019 à 13h15.**

Pour les 6^{ème} et les 5^{ème} :

2 voies en moulinette de difficulté croissante et de support différent (devers, dalle) puis **3 blocs**.

Pour les 4^{ème} et les 3^{ème} :

2 voies (1 en moulinette et 1 en tête) de difficulté croissante et de support différent puis **3 blocs**.

Les capacités physiques, une agilité manifeste à grimper sur le mur et une bonne motivation à s'engager seront appréciés lors de l'épreuve.

Les pré-requis de sécurité moulinette (s'équiper, s'encorder, assurer) et en tête (mousquetonnage, chute active, assurage en tête) seront également observés.

SELECTION

La sélection des élèves candidats se fera au regard :

- des résultats de l'épreuve physique de sélection
- de l'examen du dossier de candidature lors d'une commission d'admission présidée par la chef d'établissement

Les élèves dont la candidature est retenue seront avisés par courrier **courant juin**.

ORGANISATION

Les élèves auront 3h00 de pratique hebdomadaire au complexe sportif de la Poterne. La section bénéficie d'une structure artificielle de 15m de haut (22m de développé), d'une salle de bloc dernière génération et de voies internationales de vitesse. Des cours théoriques seront organisés afin d'aborder toutes les notions théoriques en lien avec les 4 axes de l'objectif général.

Des sorties sont également prévues en salle de bloc (Arkose à Massy, Vertical'Art à Rungis) et en milieu naturel (Fontainebleau).

S'ajoutent à cela, les entraînements, les formations jeunes officiels et les compétitions de l'AS escalade (**inscription obligatoire**). Les élèves volontaires souhaitant poursuivre leur entraînement et recherchant une pratique compétitive plus poussée, pourront se rapprocher du club ESM (**non obligatoire**).

SUIVI SCOLAIRE

En plus d'un contrôle attentif de la charge d'entraînement via la mise en place d'un carnet d'entraînement individualisé, l'enseignant responsable de la section, en accord avec l'équipe pédagogique, veillera à harmoniser les échéances scolaires et sportives.

Il se verra remettre mensuellement une synthèse des résultats scolaires de l'élève par le professeur principal de la classe concernée.

En cas de difficulté, l'élève sera immédiatement intégré dans un dispositif d'accompagnement éducatif « devoirs faits » ou tutorat. La durée et la périodicité seront modulées en fonction de ses difficultés.

EVALUATION

Une évaluation certificative par validation de compétences sera réalisée tous les trimestres. Ces certifications feront l'objet de notes puis d'appréciations présentes dans le bulletin scolaire de l'élève.

Ainsi, pendant tout le cursus, les élèves seront évalués :

- sur leurs performances en tête ou/et en bloc à vue, flash ou après travail
- sur leurs maîtrises techniques (orientation des pieds, placements/replacements, groupés/dégroupés, diagonale d'équilibre, transferts d'appuis)
- sur leurs maîtrises tactiques (relâchement, rythme de grimpe, anticipation, organisation visuelle, organisation séquentielle, adaptation motrice à la nature du support)
- sur leurs connaissances historiques de l'activité.

CONTRÔLE MEDICAL

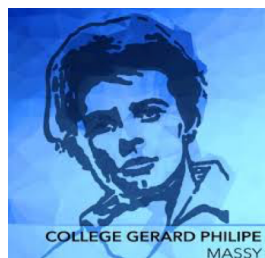
Un examen médical conditionne l'admission en section sportive. Il est renouvelé chaque année et donne lieu à la délivrance d'un certificat médical attestant la non-contre-indication à la pratique de l'escalade dans le cadre de la section. Le certificat médical doit être **daté de moins de trois mois**, avant la rentrée scolaire et doit être effectué par un médecin du sport.

En cas de difficultés exceptionnelles pour les familles quant au financement de cet examen, le chef d'établissement pourra faire appel au fond social du collège.

De plus, **une fiche médicale**, établie sur le modèle joint en annexe, sera insérée dans le dossier d'inscription. Elle devra être remplie par le médecin du sport lors de l'examen annuel. Cette fiche sera adressée sous pli confidentiel par les familles au médecin traitant (s'il est différent du médecin du sport) ainsi qu'au médecin de l'établissement scolaire.

SUIVI MEDICAL EN COURS D'ANNEE SCOLAIRE

Afin d'établir un suivi médical chez l'élève, les examens effectués durant l'année feront l'objet d'un compte rendu transmis au médecin scolaire. L'enseignant référant sera également informé des conclusions du rapport dans le respect du secret médical.



AUTORISATION PARENTALE pour intégrer
la **SECTION SPORTIVE ESCALADE**
du collège Gérard Philipe 2018/2019

Je soussigné(e)

Adresse :

N° de téléphone :

Père – Mère – Tuteur de l'élève :

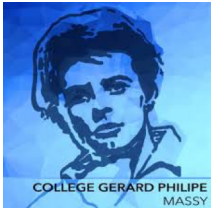
Élève né(e) le :/...../.....

Sollicite l'inscription de mon fils – de ma fille sur la liste des candidats à la Section Sportive Escalade pour l'année 2019/2020 du collège Gérard Philipe de Massy.

J'autorise également sa participation à l'épreuve physique de sélection au complexe sportif de la Poterne, Rue de Migneaux à Massy, **le mercredi 17 avril 2019 à 13h15.**

Signature de l'élève :

Nom et signature du représentant légal :



A remettre avec le dossier de candidature

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Candidature section sportive
escalade
du collège Gérard Philippe de Massy



RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :/...../.....

Adresse des parents :

N° de téléphone : Mère portable : fixe :

Père portable : fixe :

Adresse mail : Mère :@.....

Père :@.....

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

Classe suivie en 2018/2019 :

**joindre la photocopie des deux derniers bulletins trimestriels (collégiens) ou 1^{er} trimestre-semester du livret scolaire (CM2).*

Nom et ville de l'établissement fréquenté :

**A compléter par le chef d'établissement de l'année 2018/2019 (ou professeur principal ou du directeur de l'école), à propos de la capacité du candidat à lier les études et la pratique sportive intensive :*

AVIS :

Nom : Qualité :

Classe prévue à la rentrée 2019 :

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

Pratiques-tu déjà l'escalade ? OUI NON

**Une pratique antérieure en famille ou en club n'est pas une condition nécessaire pour intégrer la section.*

Si OUI: Es-tu licencié(e) dans un club ?

OUI quel club ?

NON

Nombre d'année de pratique ?

Nombre d'heure par semaine ?

Quel est ton niveau et quels sont tes meilleurs résultats ?

Autre(s) activité(s) sportive(s) ou culturelle(s) pratiquée(s) ?

Fait à le

Signature des parents :

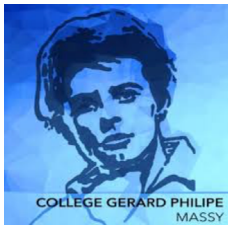
**A compléter par le professeur d'EPS ou, et l'entraîneur du club, à propos de ses aptitudes à grimper, de son investissement et de son attitude en cours.*

AVIS :

Nom : Qualité :

AVIS :

Nom : Qualité :



A remettre signé avec le dossier de candidature

Règlement de la section sportive d'escalade du collège Gérard Philipe de Massy.

Faire partie de la section sportive c'est :

- Respecter le règlement intérieur du collège, être assidu et discipliné en classe.
- Participer activement aux cours d'EPS, aux entraînements / compétitions avec la section et avec l'AS escalade (adhésion obligatoire à l'AS).
- Participer à la vie associative de l'AS en tant que Jeune Officiel, assureur ou organisateur.
- Fournir le travail scolaire nécessaire à sa réussite.
- S'investir à chaque séance pour progresser et atteindre des objectifs d'autonomie et de performance dans l'activité.
- Respecter ses adversaires, ses partenaires, les juges et soi-même (écouter les signes de fatigue, collaborer avec le milieu médical).
- Avoir sa tenue de sport à chaque séance : short, ou jogging, tee-shirt, chaussons et tenue de rechange.
- Donner une image positive de la section, de l'escalade et du sport en général à l'intérieur comme à l'extérieur du collège.
- S'engager à intégrer le dispositif d'accompagnement éducatif « devoirs faits » du collège si des difficultés scolaires apparaissent. La durée et la périodicité seront modulées en fonction des difficultés.

Le maintien dans la section sera réétudié régulièrement en fonction du comportement et des résultats scolaires de l'élève.

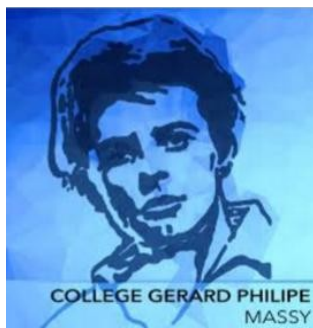
Signatures :

Engagement
de l'élève

Engagement
des parents

Le responsable
de la section

La principale
du collège



Association Sportive 2019/2010

Licence pour 1 an : **25€**

Règlement : Espèce ou Chèque (à l'ordre de « Association sportive Collège Gérard Philippe »)

Activités proposées :



CROSS-FITNESS
Mercredi 13h-15h
M Le Narvor



BADMINTON
Mercredi 13h-15h
M Solignac & M Fouquet



ESCALADE
Mercredi 13h15-15h15
M Caris & M Turon

Remarque : le certificat médical n'étant plus obligatoire, merci de nous faire savoir si votre enfant a un souci de santé particulier

Inscription AS 2019 / 2020

Nom, prénom de l'élève licencié : Activité choisie :

Date de naissance : / / Classe :

Adresse :

Portable élève : Téléphone responsable (joignable à tout moment) :

Je soussigné, père, mère, tuteur de l'enfant, déclare l'autoriser à participer aux entraînements et aux compétitions de l'association sportive, et à repartir par ses propres moyens ensuite.
J'autorise les professeurs d'EPS à prendre toutes les mesures nécessaires aux soins en cas d'urgence.
J'autorise les professeurs à l'utilisation de photos ou vidéos prises durant l'AS à des fins uniquement promotionnelle (poster à afficher ou site internet du collège)

En référence à l'article 9 du code civil sur le droit à l'image

Signature du responsable légal

Fait à

Le / /

FICHE MÉDICALE EN VUE D'UNE SCOLARITÉ EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Nom :	Discipline pratiquée :
Prénom :	Nombres d'heures :
Domicile :	Surclassement <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Date de naissance :	Double surclassement <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Antécédents médicaux :	Autre discipline pratiquée :
Antécédents chirurgicaux :	
Traitement en cours :	

Interrogatoire comportant notamment une évaluation psychosociale
Examen cardio-vasculaire de repos (assis, couché et debout)
Examen pulmonaire
ECG de repos
Evaluation de la croissance et de la maturation : - Examen morpho-statique et anthropométrique - Maturation pubertaire (critère de Tanner)
Plis cutanés
Examen de l'appareil locomoteur
Examen podologique
Examen dentaire
Examen neurologique (latéralité, tonus, ...)
Dépistage des troubles auditifs
Dépistage des troubles auditifs
Autres (abdomen, etc...)
Bilan des vaccinations
Conseils diététiques (si besoin)
Bandelette urinaire (glucose, protéines, ...)

Certificat médical de non-contre-indication

Je, soussigné, docteur.....

certifie avoir examiné ce jour

NOM

Prénom

et qu'il (qu'elle) ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique de l'escalade, dans le cadre de la section sportive scolaire.

Date

Signature du médecin